

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA et Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Patricia GHYS.

M. LORD Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020
- PERSONNEL
 - REGIME INDEMNITAIRE
 - CREATION DEPOSTE
 - AVANCEMENT DE GRADE
- TRAVAUX TRAVERSEE DU VILLAGE TRANCHE 4 – CONVENTION SYDEEL
- ASSISTANCE TECHNIQUE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – CONVENTION CD66
- SCHEMA DIRECTEUR – CONSULTATION
- COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT – CONVENTION ZAE
- AFFAIRES DIVERSES

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 16 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire propose de voter l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le procès-verbal de la séance du 16 février 2021.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Par délibération du 29 septembre 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans des domaines bien précis.

Les décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal ont été les suivantes :

- Demande de subvention au titre du FEDER pour la numérisation de l'école (60% attribué sur un projet d'un montant minimum de 28 000,00 € HT) ;
- Demande de subvention au titre du FEDER pour l'information par la numérisation (60% attribué sur un projet d'un montant minimum de 28 000,00 € HT) ;
- Mission de division parcellaire confiée au cabinet géomètre GPO pour la Maison d'Ax.

Christine PAJOT : quelle est la différence entre les deux demandes de subventions demandées au titre du FEDER ?

René LAVILLE : la première concerne les tableaux numériques des écoles et la seconde les panneaux d'information numériques.

PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 8 décembre 2020,

Considérant la nécessité de supprimer les emplois suivants :

- 2 postes d'Adjoint administratif à temps plein ;
- 1 poste de Technicien principal de 2^{ème} classe à temps plein ;
- 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein ;
- 1 poste d'Adjoint technique à 28/35^{ème}.

Il est proposé d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit à compter du 7 avril 2021 :

GRADES/EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS		
		BUDGETAIRE	POURVU TEMPS COMPLET	POUVU TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché Territorial	A	1	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	0	3
Adjoint Administratif	C	1	0	1 à 20/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0
Agent de maîtrise	C	2	2	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	0	0	0
Adjoint technique	C	8	8	1 à 25/35 ^{ème}
FILIERE SOCIALE				
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	2	1	1 à 28/35 ^{ème}
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1 à 18/35 ^{ème}

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAVILLE René,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;
- Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'elle a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE A :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

0 Abstention

l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2020 de la commune qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	1 367 492,07 €
Recettes réalisées	1 528 721,50 €
Excédent	161 229,43 €
Avec reports N-1	533 799,61 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	787 891,22 €
Recettes réalisées	206 557,97 €
Déficit	-581 333,25 €
Avec reports	-213 698,50 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	320 101,11 €
Restes à réaliser en investissement	
Recettes restant à réaliser	159 661,88 €
Dépenses restant à réaliser	300 851,00 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à :

14 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

0 Abstention

- **ADOPTER** le compte administratif 2020 de la commune ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

0 Abstention

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

CONSTATANT que le compte administratif présente :

- un **excédent** de fonctionnement de : **533 799,61 €**
- un **excédent d'investissement (avant restes à réaliser)** : **213 698,50 € (001)**
- un **excédent d'investissement (après restes à réaliser) de** : **354 8887,62 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (après DM)	372 570,18 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
. EXCEDENT :	533 799,61 €
. DEFICIT :	
EXCEDENT DE CLOTURE AU 31.12.2020	
. Affectation obligatoire	
- à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement (cpte 1068) :	354 887,62 €
- à l'apurement du déficit de fonctionnement (report à nouveau débiteur) :	0,00 €
. Solde disponible du résultat de fonctionnement affecté comme suit :	
. Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur (ligne 002)	178 911,99 €

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

VU l'état 1259 COM établi par les services de la DGFIP,

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux de 2021 des taxes foncières bâti et non bâti.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne souhaite pas augmenter le taux d'imposition pour 2021. Il est proposé donc au Conseil de reconduire les taux d'imposition communaux de l'exercice 2020.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

0 voix CONTRE

4 Abstentions (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

Le Conseil Municipal, décide :

➤ **DE VOTER les taux ci-après :**

	Taux	Bases prévisionnelles	Produits correspondants
Taxe Foncière (bâti)	41,47% Dont 20,10 % du taux départemental	1 603 000,00 €	664 764,00 €
Taxe Foncière (non bâti)	41,98%	75 400,00 €	31 653,00 €

TOTAL 696 417,00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à remplir et signer l'état 1259 COM pour l'exercice 2021 et à le transmettre aux services de l'Etat.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – BUDGET PRIMITIF 2021

Après la présentation du budget principal primitif 2021 équilibré à 1 654 467,59 € en fonctionnement et 1 410 737,54 € en investissement, le Conseil Municipal à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme

REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par
procuration)

0 voix CONTRE

4 Abstentions (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme
PAJOT Christine)

Vote le budget principal primitif 2021 avec pour principaux projets d'investissement les travaux
d'enfouissement des réseaux secs de la 4^{ème} tranche de la traversée du village, l'acquisition et
l'aménagement de la cave, la réfection de chemins, le renforcement de la vidéoprotection, l'acquisition
d'un camion benne, la numérisation de l'école et l'implantation de panneaux d'information
numériques, la fin des travaux de la Maison d'Ax et de l'aménagement extérieur de l'Espace Força
Real et enfin la finalisation du document d'urbanisme, PLU.

René LAVILLE : rappelle que le vote du budget se vote par chapitre et non pas par ligne de compte
mais que les documents demandés ont été communiqués (proposition de vote par ligne).

Guy LAFFORGUE : c'est normal et je sais que vous les receviez avec la mandature précédente.

Guy LAFFORGUE : pourquoi la ligne « Indemnités » a-t-elle augmenté ?

René LAVILLE : car l'attribution d'indemnités aux élus a été modifiée avec l'élection de la nouvelle
mandature (Maire + 5 Adjointes + 5 conseillers délégués) et que le budget 2020 n'avait pas inclus le
nouveau système.

Christine PAJOT : pourquoi le montant proposé pour le personnel titulaire a augmenté aussi ?

René LAVILLE : le recrutement d'agents titulaires oblige à prévoir davantage sur cette ligne mais
celle du personnel non titulaire a diminué.

Guy LAFFORGUE : demande le détail de la ligne 73111 relative aux produits fiscaux (état 1259) et
demande si possibilité de baisser le taux du fait que la base a augmenté.

Jean-François BALANGER : la commune ne peut pas faire que des emprunts pour financer les projets.

Guy LAFFORGUE : je n'ai pas dit qu'il fallait faire que des crédits et je ne veux pas que l'on me
fasse dire ce que je n'ai pas dit.

Guy LAFFORGUE : pourquoi le prévisionnel du compte 74832 relatif à l'attribution du fonds
départemental de péréquation de la taxe professionnelle est à 0,00 € ?

René LAVILLE : les chiffres sont actuellement inconnus.

Christine PAJOT : pourquoi la somme de 30 000,00 € est-elle inscrite sur la ligne des associations ?

Stéphane LORD : sur les budgets primitifs précédents, la somme de 25 000,00 € était inscrite (sans
crise sanitaire). Pour l'année 2021, nous ne connaissons pas encore les règles imposées par l'Etat pour
lutter contre le virus mais prévoyons le budget nécessaire pour les futurs projets des associations.

Guy LAFFORGUE : est-ce qu'une méthode d'attribution a été mise en place ?

Stéphane LORD : explique qu'un dossier a été envoyé à chaque association demandant le détail des
budgets ainsi que des projets.

Guy LAFFORGUE : demande une méthode d'attribution claire.

Philippe MARIN : un dossier est demandé pour justifier la subvention.

René LAVILLE : on n'est plus au temps des 15 000,00 € attribués au rugby et même avec la crise
sanitaire, les associations ont des dépenses fixes (assurances).

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2021

Monsieur le Maire présente le tableau prévisionnel des subventions aux associations pour l'année
2021.

Il rappelle que les membres des bureaux de ces associations ne peuvent participer au vote de la
présente délibération.

Prenant acte de cette obligation légale, Madame France PROFFIT et Madame Fabienne REDO
quittent temporairement la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que les subventions pour l'année 2021 soient réparties comme suit :

ASSOCIATION	Montant proposé
Sport Corneilla	1 000,00 €
Sempre Joves	300,00 €
ULM	600,00 €
Tout pour les enfants	500,00 €

Amicale des sapeurs-pompiers de Millas	150,00 €
Força Corneilla	400,00 €
Prévention Routière	40,00 €
Jardins familiaux	400,00 €
Neurones en Folie	300,00 €
La chorale Chœur du Riberal	100,00 €
Comité d'animation	5 000,00 €
Pétanque	300,00 €
Anciens combattants	300,00 €
Souvenir français	300,00 €
FC Têt	500,00 €
La chasse	300,00 €
3 Corneillas	400,00 €
Força Réal Insertion	1 000,00 €
Yoga	300,00 €
Tir à l'Arc	400,00 €
Cuisions Ensemble	500,00 €
Griot au cœur d'or	300,00 €
Orphelins des sapeurs-pompiers LEDA	100,00 €
Section Jeunes Sapeurs-Pompiers Millas	100,00 €
SHAK'HEADS assos millas musique gendarme	100,00 €
Parents élèves collège Millas	75,00 €
TOTAL	13 765,00 €

Après en avoir délibéré selon les modalités présentées ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations susmentionnées pour l'année 2021, les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

BUDGET ANNEXE COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAVILLE René,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;
- Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'elle a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE A :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme

REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

0 Abstention

l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2020 du budget annexe eau et assainissement qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	275 304,95 €
Recettes réalisées	346 354,42 €
Excédent	71 049,47 €
Avec reports N-1	71 049,47 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	662 970,06 €
Recettes réalisées	875 895,95 €
Déficit	212 925,89 €
Avec reports N-1	-335 888,67 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	- 264 839,20 €
Restes à réaliser en investissement	
Recettes restant à réaliser	435 699,00 €
Dépenses restant à réaliser	132 212,00 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à :

14 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

0 Abstention

- **ADOPTER** le compte administratif 2020 de la commune ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

Christine PAJOT : pourquoi la somme de 9 000,00 € a-t-elle été dépensée en « fêtes et cérémonies » ?
René LAVILLE : en partie pour couvrir les vœux organisés par l'ancienne mandature en janvier 2020.

BUDGET ANNEXE COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme

REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

0 Abstention

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 71 049,47 €
- un déficit d'investissement de : 335 888,67 €

Considérant qu'il reste à réaliser :

- des dépenses pour : 132 212,00 €
- des recettes pour : 435 699,00 €
- **D'AFFECTER** le résultat de Fonctionnement comme suit :
 - Affectation complémentaire : 71 049,47 € (1068)
 - Excédent disponible : 0,00 € (002)
- **DE REPORTER** les restes à réaliser d'investissement sur le budget 2021.

BUDGET ANNEXE COMMUNAL – BUDGET PRIMITIF 2021

Après la présentation du budget annexe primitif 2021 équilibré à 434 901,00 € en fonctionnement et 1 039 720,77 € en investissement, le Conseil Municipal à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

0 voix CONTRE

4 Abstentions (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

Vote le budget annexe primitif 2021 avec pour principaux projets d'investissement les travaux de réseaux et voirie de la 4^{ème} tranche de la traversée du village ainsi que les études pour réaliser les schémas directeurs d'eau potable et assainissement.

Guy LAFFORGUE : à quoi correspond l'estimation du rôle de l'eau ?

René LAVILLE : aux consommations de l'année 2020 ainsi que de 30% des estimations du 1^{er} semestre 2021 (suite aux nouvelles modalités de facturation : semestrielle à compter de 2021).

INDEMNITES PERCEPTEUR 2020

Le Conseil Municipal a été sollicité pour délibérer en faveur de l'attribution d'une indemnité exceptionnelle au comptable public pour l'année 2020. Toutefois, cette demande est annulée par le comptable public et la délibération devient caduque.

EMPRUNT BANCAIRE – BUDGET PRINCIPAL

VU le vote du budget par le Conseil municipal en date du 7 avril 2021,

VU le besoin de financement pour l'achat et l'aménagement de la cave coopérative,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un emprunt pour un montant de 300 000,00 €,

CONSIDERANT la consultation réalisée,

CONSIDERANT que l'offre du Crédit Agricole s'avère la plus intéressante ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

0 Abstention

Le Conseil municipal,

DECIDE

DE SOUSCRIRE un emprunt de 300 000,00 € auprès du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

Article 1^{er} : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Principales caractéristiques :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 300 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements

Prêt à taux fixe à échéance constante

Montant : 300 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avant la date limite du 12 mai 2021.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,80 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes d'un montant de 5 310,99 €

Commission et frais

Commission et frais : 300,00 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

EMPRUNT BANCAIRE – BUDGET ANNEXE

VU le vote du budget annexe par le Conseil municipal en date du 7 avril 2021,

VU le besoin de financement pour les travaux de la traversée du village, tranche 4,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un emprunt pour un montant de 200 000,00 €,

CONSIDERANT la consultation réalisée,

CONSIDERANT que l'offre du Crédit Agricole s'avère la plus intéressante ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

0 Abstention

Le Conseil municipal,

DECIDE

DE SOUSCRIRE un emprunt de 200 000,00 € auprès du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

Article 1^{er} : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Principales caractéristiques :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 200 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements

Prêt à taux fixe à échéance constante

Montant : 200 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avant la date limite du 12 mai 2021.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,80 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes d'un montant de 3 540,66 €

Commission et frais

Commission et frais : 200,00 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

ACHAT CAVE COOPERATIVE

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
VU l'avis du service France Domaine en date du 22 octobre 2020 estimant les immeubles, ancienne cave coopérative fermée, cadastrés C 2370 et C 1495 à la somme de 220 000 € avec marge de 10%,
Vu le vote du budget primitif en date du 7 avril 2021,
Vu la délibération N°54-2020 en date du 29 septembre 2020 en faveur de l'achat de principe de l'ancienne cave coopérative,
Vu la délibération N°58-2020 en date du 5 novembre 2020 en faveur de l'achat de l'ancienne cave coopérative,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération de principe prise en date du 29 septembre 2020 et du 5 novembre 2020 en faveur de l'achat de l'ancienne cave coopérative ainsi que les démarches réalisées à l'encontre de la société SVC Les Vignobles du Rivesaltais, 153, RD 900, 66600 Rivesaltes.

Il est proposé de faire l'acquisition d'une partie des immeubles cadastrés C 2370 et C 1495 situés 15, route Nationale, 66550 Corneilla-la-Rivière composée de parking et d'une surface bâtie : un hangar récent, cuves suspendues, cuverie principale et atelier / appartement. Les surfaces sont détaillées dans le procès-verbal de bornage.

Suite aux différents échanges avec la société SCV Les Vignobles du Rivesaltais ainsi que l'avis du domaine en date du 29 septembre 2020, la commune souhaite se porter acquéreur des surfaces détaillées ci-dessus pour un montant total de 240 000,00 € par acte notarié auprès de Maître Nancy ROSAS, 2, rue Victor Hugo, 66130 Ille-sur-Têt.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'une partie de l'ancienne cave coopérative cadastrées C 2370 et C 1495, situées au 15, route Nationale, 66550 Corneilla-la-Rivière pour un montant de 240 000,00 € net vendeur par acte notarié ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces immeubles au prix susmentionné.

PROJET MUSIC ACADEMY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet intitulé « Music Academy » et primé par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales dans le cadre de « #EnvoieTonProjet ». Ce projet consiste à créer trois espaces en un même lieu : une salle de danse, une salle de répétition sonorisée ainsi qu'un espace pour la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) pour un montant total de 56 000,60 € HT.

Il est proposé de valider ce projet et d'effectuer une demande de subvention au CD66 à hauteur de 80% détaillé comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	26 653,50 €	CD66	44 800,00 €
Matériel	21 857,10 €	Autofinancement	11 200,60 €
Electricité	7 490,00 €		
TOTAL	56 000,60 €	TOTAL	56 000,60 €

Après en avoir délibéré à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

0 Abstention

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet Music Academy pour un montant total de 56 000,60 € ;
- **D'EFFECTUER** une demande de subvention au CD66 à hauteur de 80% du projet soit 44 800,00 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Christine PAJOT : ce projet n'a jamais été abordé et voté donc surprise de cette demande de subvention.

René LAVILLE : le projet était conditionné par la victoire au concours organisé par le CD66 et la subvention attribuée à la collectivité et non au porteur du projet.

Christine PAJOT : il est normal de poser la question et de connaître les montants.

René LAVILLE : pour le moment, il n'y a pas de réalisation concrète.

TARIFS LOCATION BENNE

Sur le rapport motivé de Monsieur le Maire, il est proposé d'instaurer une tarification de location de benne aux particuliers à compter du 1^{er} mai 2021 comme suit :

- 1^{ère} location gratuite par foyer et par année civile ;
- 30,00 € / benne la journée avec caution de 350,00 € ;
- 50,00 € / benne le week-end avec caution de 350,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de mettre en place la tarification de location de benne aux particuliers sur le territoire communal comme présenté ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2021.

Guy LAFFORGUE : il serait bon d'offrir les deux premières locations.

René LAVILLE : la délibération sera prise avec gratuité de la 1^{ère} location.

CLECT – DESIGNATION MEMBRES

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Roussillon Conflent en faveur de la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, CLECT, en date du 4 mars 2021,

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose de nommer les membres suivants :

- Deux titulaires : Madame France PROFFIT et Monsieur René LAVILLE
- Un suppléant : Monsieur Guy LAFFORGUE

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de nommer les membres précités à la CLECT de la Communauté de Communes Roussillon Conflent.

AFFAIRES DIVERSES

Stand de tir : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'implantation de stand de tir a été reçue en Mairie. Une association recherche une zone propice à cette activité et des parcelles situées au pied de l'Espace Força Real pourraient être adaptées. Une rencontre et visite sur site sera prochainement organisée.

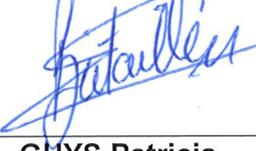
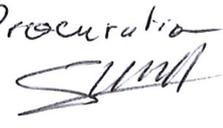
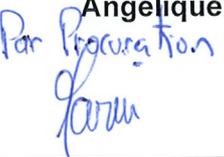
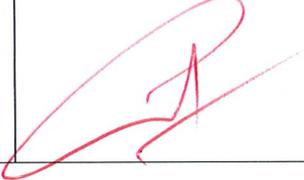
Guy LAFFORGUE : il sera important de penser aux accès et espaces alentours.

Guy LAFFORGUE : avec l'implantation des enclos sur la route nationale, est-il possible d'avoir une date d'enlèvement des bacs ?

René LAVILLE : lorsque la Communauté de Communes aura reçu les bacs de 600 litres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et cinquante-cinq minutes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LAVILLE René 	BATAILLE Anne 	LORD Stéphane 	PROFFIT France Procurator 
MARIN Philippe 	GHYS Patricia 	BALANGER Jean-François	REDO Fabienne 
TORRENT Xavier 	LIMOZI MICHEU Angélique Par Procuration 	CLOTTES Gilles 	SOLA Sylvie 
DIUMENGE Dominique	VILA-ABARCA Alexandra 	BARRERA Roland 	LAFFORGUE Guy 
PAJOT Christine 	LLENSE Gérard 	DEJARDIN Marie-Anne 